

Groupe Vandecasteele – Charte RGPD

A. Intention et organisation

1. Le groupe Vandecasteele a mis en place une série de procédures et de directives afin de garantir la sécurité de nos données, y compris les données personnelles des clients, des prospects et des collaborateurs.
2. La responsabilité de chaque collaborateur au sein de l'organisation eu égard au RGPD a été clairement définie et concerne à la fois la direction, les cadres et les travailleurs, ainsi que chaque département (RH, vente et après-vente).
3. Un délégué à la protection des données (DPO) a été désigné au sein du groupe Vandecasteele et veille à la protection des données et au respect du RGPD.
4. La clause relative au RGPD est systématiquement reprise sur nos bons de commande, nos contrats et notre matériel promotionnel et ses implications sont toujours respectées.

B. Protection des données

B.1. Protection physique

1. Effix assure la protection physique des serveurs sur lesquels se trouvent les logiciels et les données.
2. Effix prévoit les mots de passe nécessaires sur les PC et ordinateurs portables.
3. Il est strictement interdit d'utiliser des clés USB ou d'autres médias ou appareils de stockage portatifs pour stocker des données à caractère personnel ou d'autres données confidentielles.
4. De même, tous les collaborateurs s'engagent à faire preuve de vigilance s'ils disposent d'un ordinateur portable et à le ranger dans un espace fermé à clé en cas d'absence. L'impression des données à caractère personnel est réduite au minimum et n'est effectuée que si elle nécessaire à l'exécution d'une mission.
5. Les collaborateurs respectent le principe du « clean desk » et veillent à tout moment à ce que leur bureau soit le plus dégagé possible. En cas d'absence, des données à caractère personnel ne peuvent en aucun cas être visibles sur leur bureau. Cela comprend, mais sans s'y limiter, les dossiers, offres et cartes de visite de clients ou de prospects.

B.2. Protection des logiciels

1. En ce qui concerne les logiciels, Effix prévoit les protections suivantes :
 - a. un pare-feu, un serveur proxy et un logiciel antivirus gérés en interne ;
 - b. une gestion formalisée des droits d'accès basée sur les rôles et responsabilités ;
 - c. un système empêchant les fuites de données.
2. Les collaborateurs s'assurent que les données sensibles sont uniquement stockées dans des dossiers sécurisés sur un ordinateur et qu'elles sont conservées de manière très limitée sur des serveurs de messagerie électronique, par exemple. Les données sensibles ne seront en aucun cas sauvegardées sur le bureau, mais uniquement à un emplacement prévu à cet effet sur le serveur.

C. Obtention de données à caractère personnel

1. En ce qui concerne la collecte de données à caractère personnel, le groupe Vandecasteele garantit qu'il demande uniquement les informations nécessaires à la bonne exécution de son travail.
2. Les nouvelles données acquises après l'entrée en vigueur du RGPD ne seront collectées que par le biais de la méthode d'« opt-in » afférente. Lorsque nous demandons des informations de contact, chaque personne doit indiquer si elle souhaite fournir ces informations.
3. Le traitement et l'utilisation de données à caractère personnel s'étendent sur trois niveaux : l'envoi d'informations et la prise de contact, la prise de contact dans le cadre d'une action commerciale et la transmission de vos données à des tiers. Chaque client/prospect a la possibilité de communiquer son propre choix.
4. Lors du lancement d'un nouveau service, de la mise en service d'une nouvelle plateforme ou d'une autre action impliquant un potentiel complément de données à caractère personnel, un Privacy Impact Assessment sera automatiquement effectué. Ceci nécessitera une description de la manière, de la durée et de la raison pour lesquelles les données à caractère personnel sont traitées.

D. Collaboration avec des tiers

1. Dans le cadre de nos conventions et contrats avec chacun des fournisseurs qui traitent des données pour notre compte, nous nous assurons que les fournisseurs et les traitements en question respectent les règles établies dans le cadre du RGPD.

E. Pertinence, consultation et suppression des données

1. Dans l'exercice de notre profession, nous ne conservons que les données historiques ou personnelles de nos clients.
2. Nous n'utilisons les données de contact des clients que pendant une durée maximale et pertinente pour nous de 10 ans. Si aucune nouvelle action n'a été effectuée par le client au cours de cette période, nous n'utiliserons plus ses données aux fins d'une prise de contact commerciale.
3. Conformément à la réglementation RGPD, chaque client peut demander à consulter, rectifier ou supprimer ses données. Celles-ci lui seront fournies dans le délai fixé.
4. Si un client ou prospect souhaite supprimer ses données, le « droit à l'oubli » ne peut être appliqué que s'il n'est pas contraire au fonctionnement de certains services ou à la législation, notamment pour ce qui concerne le financement, la garantie, etc.
5. La suppression de ces données sera organisée par le directeur de chaque site, avec une enquête occasionnelle du délégué à la protection des données (DPO).
6. Cette demande peut être effectuée par e-mail à privacy@vandecasteele.eu ou en ligne, via le formulaire, sur <https://www.vandecasteele.eu/fr/privacy>.

F. En cas de fuite de données

1. Avec la collaboration d'Effix, le groupe Vandecasteele est en mesure d'identifier rapidement les incidents et de les traiter conformément aux dispositions du RGPD.
2. S'il est toutefois question d'une fuite de données, de corruption ou de manipulation de nos données, ces cas seront, conformément aux règles du RGPD, signalés à temps et en toute transparence à toutes les parties potentiellement concernées.